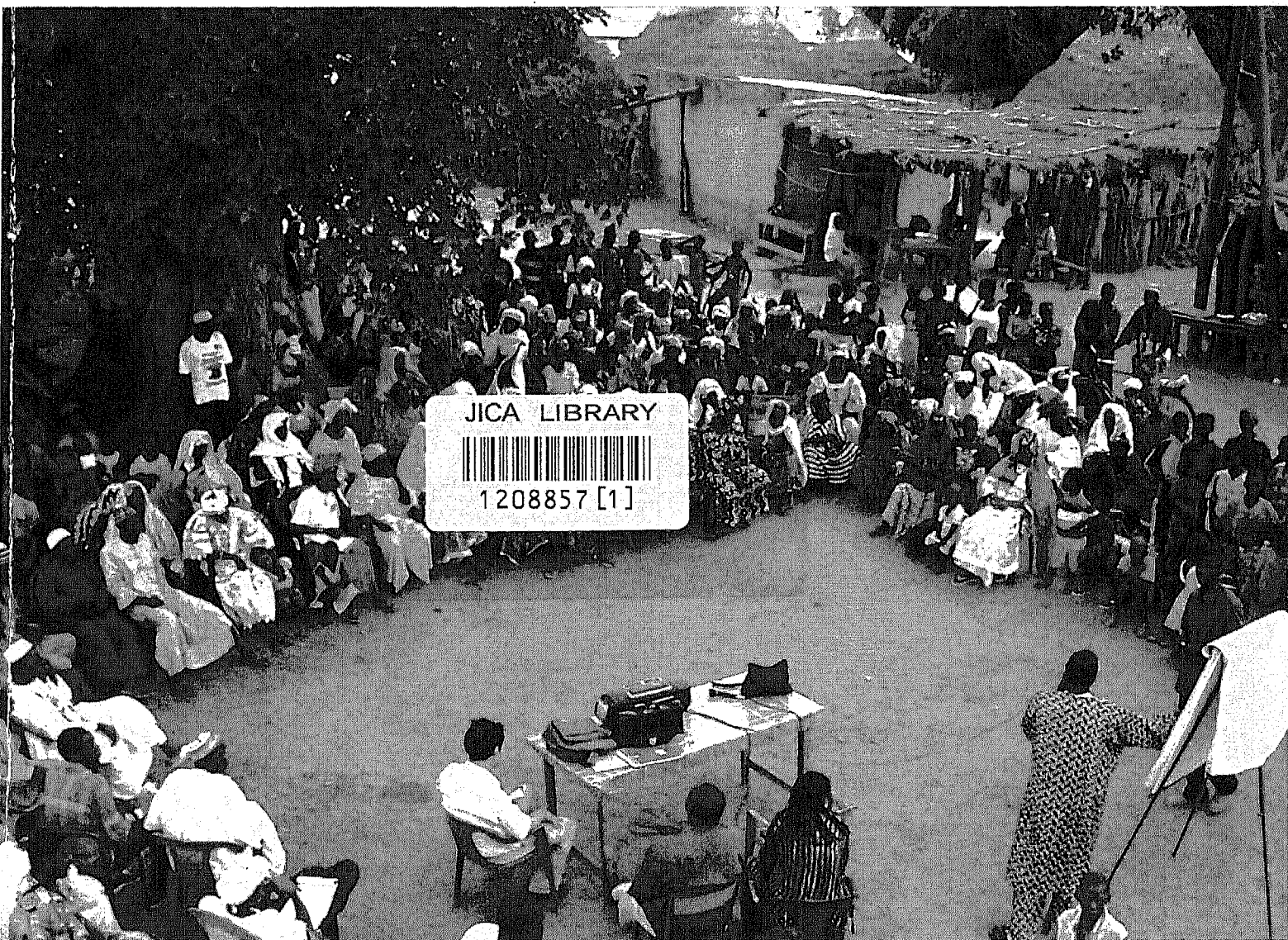




安全な水とコミュニティ活動支援計画

－ ファイナル・レポート －

サポーティング・レポート



平成 18 年 2 月

日本テクノ株式会社
株式会社 アース アンド ヒューマン コーポレーション

セネ事

JR

05-002

106.3.6
管理費
\$9,000

独立行政法人
国際協力機構

セネガル共和国
農業水利省
維持管理局



安全な水とコミュニティ活動支援計画

－ ファイナル・レポート －

サポーティング・レポート

平成 18 年 2 月

日本テクノ株式会社

株式会社 アース アンド ヒューマン コーポレーション



1208857 [1]

－ ファイナル・レポート －

サポーティング・レポート

目次

01. ミニッツ・合同調整委員会関連資料
 - 1-1 インセプションレポート・ミニッツ
 - 1-2 合同調整委員会発足レター
 - 1-3 第2年次合同調整委員会・セミナー議事録
 - 1-4 第3年次合同調整委員会・セミナー議事録
 - 1-5 第4年次合同調整委員会・セミナー議事録
 - 1-6 第4年次最終セミナー議事録・資料
 - 1-7 評価ミッションミニッツ

02. PDM 関連資料
 - 2-1 PDM Vol.0－Vol.4

03. ASUFOR 啓蒙普及関連資料
 - 3-1 対象サイトインベントリー
 - 3-2 ASUFOR 啓蒙普及員養成研修受講者リスト
 - 3-3 ASUFOR 啓蒙普及員養成研修修了書(例)
 - 3-4 ASUFOR 内部規定 (抜粋)
 - 3-5 AG2 以降の ASUFOR 関連活動と役割分担
 - 3-6 ASUFOR サイト基礎データ
 - 3-7 ASUFOR 活動実績
 - 3-8 ASUFOR 理事会活動状況
 - 3-9 水料金徴収率算定表
 - 3-10 サイト別給水施設停止日数
 - 3-11 ASUFOR 活動確認調査結果
 - 3-12 ASUFOR 全国展開のための基礎調査結果

04. 社会ジェンダー関連資料
 - 4-1 ジェンダーの視点によるモニタリング評価関連資料・情報
 - 4-2 同フォーカスグループディスカッション CP 作成報告書

05. 生産活動多様化関連資料
 - 5-1 Taïba Ndiaye 共同圃場平面図
 - 5-2 MOUKH MOUKH 共同圃場平面図
 - 5-3 MOUKH MOUKH 牛舎廻り植林平面図
 - 5-4 MOUKH MOUKH 農園関連施設設計計画書

06. 生活環境向上プログラム関連資料
 - 6-1 シネバス運営報告 (第2年次)
 - 6-2 シネバス運営報告 (第3年次)
 - 6-3 シネバス運営報告 (第4年次)

07. 給水施設関連資料

- 7-1 サイト別施設一覧表
- 7-2 水道メータ設置計画書
- 7-3 地方部民間メンテナンス業者質問表
- 7-4 地方部民間メンテナンス業者リスト
- 7-5 ルガ維持管理本部オペレーター研修施設完成図書
- 7-6 タンバクンダ維持管理本部オペレーター研修施設完成図書
- 7-7 カオラック維持管理本部オペレーター研修施設完成図書
- 7-8 メンテナンスボード制作図
- 7-9 給水施設 C/P オペレータ再訓練報告書

08. 水資源関連資料

- 8-1 サイト別水資源関連データ一覧
- 8-2 PEPTAC 観測井位置図
- 8-3 DGPRES 観測井位置図
- 8-4 DGPRES 観測井リスト
- 8-5 井戸カメラ使用実績一覧表

09. 給水施設維持管理体制関連資料

- 9-1 新聞公示 応募業者一覧
- 9-2 応募業者事前評価
- 9-3 ASUFOR 申請受領書・ライセンス (Moukh-Moukh)
- 9-4 給水施設維持管理契約書 (Moukh-Moukh)

10. セ国独自サイト関連資料

- 10-1 セ国独自サイト位置図
- 10-2 セ国独自サイトリスト(Louga)
- 10-3 セ国独自サイトリスト(Matam)
- 10-4 セ国独自サイトリスト(Ziguinchor)
- 10-5 セ国独自サイト 基礎データ
- 10-6 セ国独自サイト モニタリング記録

11. モニタリング関連資料

- 11-1 ASUFOR モニタリングシート
- 11-2 BPF チェックシート
- 11-3 セ国独自サイト モニタリングシート
- 11-4 ASUFOR 活動評価シート

12. カウンターパート本邦研修関連資料
 - 12-1 カウンターパート本邦研修日程・研修プログラム (第2-4年次)

13. 供与機材関連資料
 - 13-1 供与機材一覧

14. プロジェクト事業進捗報告書
 - 14-1 プロジェクト事業進捗報告書 (第2年次)
 - 14-2 プロジェクト事業進捗報告書 (第3年次)
 - 14-3 プロジェクト事業進捗報告書 (第4年次)

15. JICA 専門家業務日誌
 - 15-1 JICA 専門家業務日誌 (第1年次)
 - 15-2 JICA 専門家業務日誌 (第2年次)
 - 15-3 JICA 専門家業務日誌 (第3年次)
 - 15-4 JICA 専門家業務日誌 (第4年次)

16. 収集資料リスト

* * * * *

01. ミニッツ・合同調整委員会関連資料

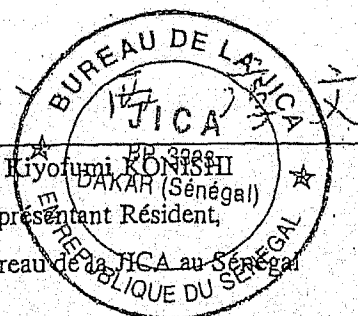
1-1 インセプション・レポート ミニッツ

Procès Verbal des Discussions
entre
L'Agence Japonaise de Coopération Internationale
et
les Autorités Compétentes du Gouvernement de la République du Sénégal
relatif
au Projet eau potable et appui aux activités communautaires dans le cadre du
projet de la Coopération Technique

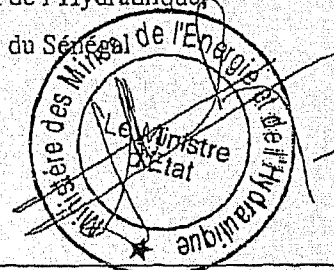
L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée par « la JICA ») a eu une série des discussions par Représentant Résident de la JICA à la République du Sénégal avec les autorités concernées de la République du Sénégal relatifs à la formation de la coopération technique pour le Projet Eau Potable et Appui aux Activités Communautaires (ci-après désigné par « le Projet »).

Représentant Résident de la JICA à la République du Sénégal a eu une série des discussions avec la partie Sénégalaise sur la base du Rapport Préliminaire. Au terme de ces discussions, les deux parties ont abouti à un accord concernant les sujets mentionnés dans le DOCUMENT ATTACHE.

Dakar, le 29 SEP 2003

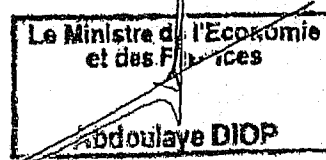

M. Kiyofumi KONISHI
Représentant Résident,
Bureau de la JICA au Sénégal

M. Macky SALL
Ministre d'Etat, Ministre des Mines, de
l'Energie et de l'Hydraulique,
République du Sénégal



M. Abdoulaye DIOP
Ministre de l'Economie et des Finances,
République du Sénégal

29 SEP. 2003



1-2 合同調整委員会 発足レター

MINISTRE DES MINES, DE L'ENERGIE
ET DE L'HYDRAULIQUE

OBJET / Arrêté portant création et organisation du Comité de pilotage du Projet « Eau Potable pour Tous et Appui aux activités communautaires » Financé dans le cadre de la coopération technique du Gouvernement du Japon

LE MINISTRE D'ETAT , MINISTRE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE

Vu la constitution,

Vu le décret n°2002-1100 du 4 novembre 2002 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n°2002-1101 du 6 novembre 2002 portant nomination des Ministres, modifié par le décret n°2002-1103 du 11 novembre 2002 ;

Vu le décret n°2002-1102 du 8 novembre 2002, portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères, modifié par le décret n°2002-1103 du 11 novembre 2002 ;

Vu le document de projet ,

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER / Il est créé au sein du Ministère des Mines de L'Energie et de l'Hydraulique, un comité de pilotage du projet intitulé « Eau Potable pour Tous et Appui aux activités Communautaires », financé dans le cadre de la coopération technique du Gouvernement du Japon.

ARTICLE 2/ Le comité de pilotage est composé comme suit :

PRESIDENT

- Le Directeur de l'Exploitation et de la Maintenance ;

MEMBRES

- L'Expert Principal du Projet et son Homologue ;

- Un Conseiller Technique du Ministre d'Etat, Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique;

- Le Directeur de l'Hydraulique et de l'Assainissement ;

- Le Chef du Service de Gestion et de Planification des Ressources en Eau;

- Le Représentant Résidant de la JICA à Dakar ou son Représentant ;

- Un Représentant de l'Ambassade du Japon à Dakar;

- Le Directeur des Eaux, Forêts, Chasses et Conservation des Sols;

- Le Directeur de l'Agriculture;

- Le Directeur des Collectivités Locales;

- Le Directeur de la Coopération Economique et Financière;

- Le Directeur de l'Elevage;
- Le Directeur de l'Horticulture;
- Un Représentant du Ministère de La Santé et de la Prévention ;

ARTICLE 3 / Le Comité de pilotage pourra , en cas de besoin, s'adjoindre toute compétence utile à ses travaux.

ARTICLE 4 / Le Comité de pilotage est chargé :

- de suivre et d'orienter le projet suivant les objectifs qui lui été assignés ;
- de discuter et de valider les activités arrêtées dans le document de projet ;
- d'examiner les rapports d'étapes du projet ;
- de réorienter au besoin les activités en fonction des résultats obtenus.

ARTICLE 5 / Le Comité de pilotage se réunit une fois par semestre et chaque fois que de besoin, sur convocation de son Président ;

ARTICLE 6 / La Direction de l'Exploitation et de la Maintenance du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au journal officiel de la République du Sénégal.

LE MINISTRE D'ETAT
Ministre des Mines, de l'Energie
et de l'Hydraulique

AMPLIATIONS

- PR/SG
- PM/SGG
- Ministère. de l'Agriculture et de l'Elevage
- MEF/DCEF
- MMEH/DHA
- MMEH/SGPRE
- Ministère de l'Intérieur/Collectivités Locales
- Ministère de la Santé et de la Prévention

DOCUMENT ATTACHE

1. Plan d'Opérations

A l'issue des discussions sur la base du Rapport Préliminaire, la JICA et la partie Sénégalaise ont convenu d'améliorer le plan d'opérations aux fins de réalisation efficace du Projet et ont accepté son contenu. Le Plan d'Opérations de Projet est joint en Annexe I.

1. Liste des experts japonais

Suite à l'aménagement du plan d'opérations, la JICA et la partie Sénégalaise ont convenu de l'addition des experts ci-dessous aux fins de réalisation efficace du Projet et ont accepté son contenu.

- Développement agricole
- Développement élevage
- Considération sociale / genre

ANNEXE I PLAN D'OPERATIONS

1. Nom du Projet

Le Projet eau potable et appui aux activités communautaires

2. Zone ciblée

1. Sites objet de la vulgarisation de l'ASUFOR
2. Sites objet du programme d'augmentation des revenus de ménages

3. Super-Objectif

Le système d'utilisation durable de l'eau s'est propagé au Sénégal

4. Objectif Global

1. La capacité de l'administration pour vulgariser le système d'utilisation durable d'eau potable est développée.
2. La condition de vie des habitants est améliorée dans la zone ciblée.

5. Objectif du Projet

Le système d'utilisation durable de l'eau potable est mis en place à travers les activités dans la zone ciblée du Projet.

6. Résultats attendus

1. Le système de l'exploitation et de la maintenance des installations d'alimentation en eau est mise en place par la collaboration entre l'administration, les habitants de villages et les entreprises privées locales.
2. Le comité de gestion est géré correctement.
3. L'utilisation de l'eau est conforme aux directives élaborées.
4. Les activités de production se diversifient sur les sites pilotes.
5. La pratique d'hygiène est améliorée chez les habitants de la zone ciblée.

7. Activités

- 1.1 Préciser la répartition des rôles entre l'administration, les habitants de villages et les entreprises privées locales en ce qui concerne l'exploitation et la maintenance des installations d'alimentation en eau et faire comprendre le contenu des rôles attribués.
- 1.2 Etablir un système de réparation/réhabilitation/renforcement des installations de l'alimentation en eau (étude de l'état actuel des installations, équipements et base de données concernée, etc.).
- 1.3 Sélectionner les sites à vulgariser l'ASUFOR.
- 1.4 Etablir un système de sensibilisation et d'animation par l'administration (y compris le suivi et l'évaluation des activités).
- 1.5 Développer la capacité des opérateurs des installations.
 - 1.5.1 Réhabiliter la salle de formation de la subdivision Louga.
 - 1.5.2 Etablir des manuels de procédures pour les opérateur.
 - 1.5.3 Organiser la formations pour les opérateur.

- 2.1 Etudier l'état actuel du comité de gestion dans les sites ciblés.
- 2.2 Organiser la formation relative à l'ASUFOR pour le personnel 15 brigades de maintenance de la DEM.
- 2.3 Assurer la vulgarisation de l'ASUFOR auprès des sites concernés par le personnel de la DEM en tant qu'animateur.
- 2.4 Evaluer les activités dans les sites à vulgariser.
- 2.5 Organiser les séminaires relatifs à l'ASUFOR, sur la base des résultats d'activités.
- 2.6 Etablir des manuels pour les membres de comité de gestion.

- 3.1 Définir un réseau piézométrique dans la zone du projet.
- 3.2 Développer la capacité du personnel de la DEM relatif à la réhabilitation du forage.
- 3.3 Renfoncer et établir le système de suivi des eaux souterraines dans les sites ciblés.
- 3.4 Elaborer les directives concernant l'utilisation de l'eau sur la base de l'équilibre de l'offre et de la demande.
- 3.5 Former les opérateurs et les membres du comité de gestion à l'utilisation de l'eau conforme aux directives.

- 4.1 Etudier la condition de vie actuelle des villages ciblés (collecte de données de seuil).
- 4.2 Evaluer le programme d'augmentation des revenus de ménages exécuté dans une partie des sites.

- 4.3 Elaborer le programme d'augmentation des revenus de ménages.
 - 4.4 Procéder à la mise en oeuvre du programme d'augmentation des revenus de ménages sur les sites pilotes (mise en valeur d'excréments du bétail dans le jardin maraîcher, développement agricole, micro-finance, marché d'échange, mise en valeur des eaux usées domestiques, aménagement du lieu de repos pour les éleveurs).
 - 4.5 Effectuer le suivi et l'évaluation du programme d'augmentation des revenus de ménages.
 - 4.6 Organiser des séminaires sur le modèle d'utilisation durable de l'eau sur la base des résultats obtenus (3 séminaires).
-
- 5.1 Effectuer l'étude de l'état actuel des villages sur la santé et l'hygiène.
 - 5.2 Sélectionner les sites à effectuer l'éducation sanitaire concernant à l'utilisation d'eau potable.
 - 5.3 Programmer l'éducation sanitaire concernant à l'utilisation d'eau potable.
 - 5.4 Procéder à la mise en oeuvre de l'éducation sanitaire concernant à l'utilisation d'eau potable.

ANNEXE II PDM

PDM Ver.1 « fait en avril 2003 » ci-joint.

PDM (Matrice de Conception de Projet) :

Nom du Projet : Projet Eau Potable et Appui aux Activités Communautaires Période du Projet: 2003-2006

Zone cible : (1) Sites objet de la vulgarisation de l'ASUFOR

(2) Sites objet du programme d'augmentation des revenus de ménages

Groupe cible : Habitants des sites cibles

N° de Ver. : 1

Date : avril 2003

Super-Objectif	Indicateurs Objectivement vérifiables	Moyens de Vérification	Hypothèses Importantes
<p>Super-Objectif Le système d'utilisation durable de l'eau s'est propagé au Sénégal.</p> <p>Objectif Global La capacité de l'administration pour vulgariser le système d'utilisation durable d'eau potable est développée. La condition de vie des habitants est améliorée dans la zone cible.</p>	<p>1. Le taux de maladies d'origine hydrique est diminué à X %.</p> <p>2. Le taux de scolarisation est augmenté à X %.</p>	<p>1. Inventaire (données de seuil), statistique de la santé</p> <p>2. Inventaire (données de seuil)</p>	
<p>Objectif du Projet Le système d'utilisation durable de l'eau potable est mis en place à travers les activités dans la zone cible du Projet</p>	<p>1. X sites sont jugés "très bien" par l'évaluation de l'exploitation et de la maintenance avant l'an 2006¹.</p> <p>2. X sites sont jugés "bien" par l'évaluation de l'exploitation et de maintenance avant l'an 2006.</p>	<p>1. Manuels</p> <p>2. Nombre de villages ayant atteint l'objectif</p>	<p>Les services publics à part l'alimentation en eau est maintenu.</p>
<p>Résultats</p> <p>1. Le système de l'exploitation et de la maintenance des installations d'alimentation en eau est mis en place par la collaboration entre l'administration, les habitants de villages et les entreprises privées locales.</p> <p>2. Le comité de gestion est géré correctement.</p> <p>3. L'utilisation de l'eau est conforme aux directives élaborées.</p> <p>4. Les activités de production se diversifient sur les sites pilotes.</p> <p>5. La pratique d'hygiène est amélioré chez les habitants de la zone cible.</p>	<p>1-1 Les frais de réparation des pannes légères sont couverts à 100% par le fonds du comité de gestion dans les sites cibles.</p> <p>1-2 L'administration effectue les contrôles périodiques pour tous les sites cibles.</p> <p>1-3 Les contrats de maintenance sont conclus avec les entreprises privées locales et tous les sites cibles.</p> <p>2-1 La tarification au volume est introduite dans tous les sites cibles.</p> <p>2-2 Le taux de recouvrement dépasse 80 % dans tous les sites cibles.</p> <p>2-3 Les comptes bancaires sont ouverts par les comités de gestion dans tous les sites cibles.</p> <p>2-4 Les activités de comités de gestion sont contrôlées dans tous les sites cibles.</p> <p>3-1 Le contrôle du volume pompé mensuellement est effectué dans tous les sites cibles.</p> <p>3-2 L'analyse d'eau est effectuée annuellement dans tous les sites cibles.</p> <p>3-3 Les opérateurs et les membres de comités de gestion sont capables d'expliquer les directives d'utilisation d'eau.</p> <p>4. Les habitants des sites pilotes pratiquent la méthode d'utilisation d'eau efficace avant l'an 200X.</p> <p>5. Les habitants cibles de l'éducation sanitaire appliquent la pratique d'hygiène appropriée.</p>	<p>1-1 Registre d'exploitation</p> <p>1-2 Registre d'exploitation</p> <p>1-3 Contrats</p> <p>2-1 Carnet de gestion</p> <p>2-2 Carnet de gestion</p> <p>2-3 livret de banque</p> <p>4. Rapport d'expertise</p> <p>3-1 Fiches d'inspection</p> <p>3-2 Fiches d'inspections</p> <p>3-3 Rapport d'activités (résultat de l'entrevue)</p> <p>4. Rapport d'activités (Enquête par échantillonnage)</p> <p>5. Rapport d'activités (Enquête par échantillonnage)</p>	<p>La sécheresse de grande envergure n'éclate pas.</p>
<p>Activités</p> <p>1-1 Préciser la répartition des rôles entre l'administration, les habitants cibles et les entreprises privées locales sur l'exploitation et la maintenance des installations d'alimentation en eau et faire comprendre le contenu des rôles attribués.</p> <p>1-2 Etablir un système de réparation/réhabilitation/renforcement des installations de l'alimentation en eau (étude de l'état actuel des installations, équipements et base de données concernée, etc.)</p> <p>1-3 Sélectionner les sites à vulgariser l'ASUFOR</p> <p>1-4 Etablir un système de sensibilisation et d'animation par l'administration (y compris le suivi et l'évaluation des activités)</p> <p>1-5 Développer la capacité des opérateurs des installations</p> <p>1-5-1 Réhabiliter la salle de formation de la subdivision Louga</p> <p>1-5-2 Etablir un manuel de procédures pour les opérateurs</p> <p>1-5-3 Organiser les formations pour les opérateurs</p> <p>2-1 Etudier l'état actuel du comité de gestion dans les sites cibles</p> <p>2-2 Organiser la formation relative à l'ASUFOR pour le personnel de 15 brigades de maintenance de la DEM.</p> <p>2-3 Assurer la vulgarisation de l'ASUFOR auprès des sites cibles par le personnel de la DEM en tant qu'animateur.</p> <p>2-4 Evaluer les activités dans les sites à vulgariser.</p> <p>2-5 Organiser les séminaires relatifs à l'ASUFOR sur la base des résultats d'activités.</p> <p>2-6 Etablir des manuels pour les membres de comité de gestion</p> <p>3-1 Définir un réseau piézométrique dans la zone du projet.</p> <p>3-2 Développer la capacité du personnel de la DEM relative à la réhabilitation du forage</p> <p>3-3 Renforcer et établir le système de suivi des eaux souterraines dans les sites cibles</p> <p>3-4 Elaborer les directives concernant l'utilisation de l'eau sur la base de l'équilibre de l'offre et de la demande.</p> <p>3-5 Former les opérateurs et les membres du comité de gestion à l'utilisation de l'eau conforme aux directives.</p> <p>4-1 Etudier la condition de vie actuelle des villages cibles (collecte de données de seuil)</p> <p>4-2 Evaluer le programme d'augmentation des revenus de ménages mise en œuvre dans certains sites</p> <p>4-3 Elaborer le programme d'augmentation des revenus de ménage</p> <p>4-4 Procéder à la mise en œuvre du programme d'augmentation des revenus de ménages sur les sites pilotes (mise en valeur d'excréments du bétail dans le jardin maraîcher, développement agricole, micro-finance, marché d'échange, mise en valeur des eaux usées domestiques, aménagement du lieu de repos pour les éleveurs)</p> <p>4-4 Effectuer le suivi et l'évaluation du programme d'augmentation des revenus de ménages</p> <p>4-6 Organiser des séminaires sur le modèle d'utilisation durable de l'eau sur la base des résultats obtenus (3 séminaires)</p> <p>5-1 Effectuer l'étude de l'état actuel des villages sur la santé et l'hygiène</p> <p>5-2 Sélectionner les sites à effectuer l'éducation sanitaire concernant à l'utilisation d'eau potable</p> <p>5-3 Programmer l'éducation sanitaire concernant à l'utilisation d'eau potable</p> <p>5-4 Procéder à la mise en œuvre de l'éducation sanitaire concernant à l'utilisation d'eau potable</p>	<p>Entrée</p> <p>« Partie japonaise »</p> <p>1. Ressources humaines</p> <p>Expert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement institutionnel - Maintenance des installations d'alimentation en eau - Sensibilisation et animation - Ressources en eau - Développement agricole - Considération sociale/genre - Développement communautaire - Développement d'élevage <p>2. Equipements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Véhicule et moto pour les tournées d'intervention - Equipements pour l'aménagement de la section de la maintenance - Equipements pour l'analyse de la qualité d'eau et la mesure de débit - Equipements pour le traitement des données (ordinateur, facsimilé, photocopieur, projecteur, etc.) <p>3. Aménagement des installations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement du bureau de projet au sein de la DEM - Réhabilitation du centre de formation de la subdivision Louga <p>4. Formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation des homologues sénégalais au Japon (2-3 personnes/an suivant le besoin) <p>« Partie sénégalaise »</p> <p>1. Ressources humaines</p> <p>Homologues sénégalais:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chef du projet - Technicien de maintenance - Personnel de sensibilisation et d'animation - Responsable en développement rural, etc. <p>2. Installations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bureau des experts japonais au siège du Projet - Centre de formation - Bases d'activités du Projet au niveau des villages <p>3. Fonds d'exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais d'organisation de la formation des opérateurs et membres du comité de gestion - Frais de fonctionnement du Projet (électricité, eau, téléphone, etc.) - Fourniture de bureau 	<p>Conditions Préalables</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les installations d'alimentation en eau utilisables existent. - Les habitants sont capables de payer le prix d'eau. 	

*1 : Suivant les indicateurs définis par le Projet à satisfaire pas le comité de gestion (à se référer la fiche de l'évaluation)

*2 : L'utilisation d'eau efficace désigne a,xxx, b,xxx, c,xxx, etc.

*3 : La pratique d'hygiène appropriée désigne a,xxx, b,xxx, c,xxx, etc.

1-3 第2年次 合同調整委員会・セミナー 議事録

COMPTE RENDU DE LA PREMIERE REUNION DU COMITE DE PILOTAGE

DU PROJET :

« EAU Potable POUR TOUS ET APPUI AUX ACTIVITES COMMUNAUTAIRES »

Le Comité de pilotage du projet « Eau Potable pour Tous et Appui aux Activités Communautaires » s'est réuni le Mercredi 7 Mai 2003 à partir de 10h 30 mm au Centre des Métiers de l'eau de la SDE sous la Présidence de Mr Kaoussou KABA, Représentant Mr Le Directeur De l'Exploitation et de la Maintenance, Mr Diène FAYE empêché.

Liste des présents en annexe.

1- Rappel sur les objectifs du projet :

Ce projet, est financé dans le cadre de la coopération technique entre le Japon et le Sénégal. Il vise, dans le cadre des sites de forages financés par le Japon, à mettre en place :

- un système d'utilisation durable des ressources en eau ;
- un système de maintenance des équipements d'exhaure ;
- des conditions d'amélioration du cadre de vie des populations concernées.

La durée du projet est estimée à 3 ans (de janvier 2003 à décembre 2005) et sera scindée en 3 phases :

- Première Phase : d'une durée de 9 mois (Janvier 2003 à Septembre 2003), elle prévoit l'élaboration d'un système d'animation et de vulgarisation et la production de documents didactiques ;
- Deuxième Phase : d'une durée de 24 mois (Octobre 2003 à Septembre 2005) ; permettra de mettre en œuvre concrètement les activités préconisées dans la première phase
- Troisième phase : d'une durée de 3 à 4 mois (Octobre 2005 à Décembre 2005 ou Janvier 2006) sera mise à profit pour suivre et évaluer les acquis du projet.